



Direction des finances et des achats
Sous-direction du budget
Service de la synthèse budgétaire (SSB)

OBJET : Projet de décision modificative n°2 de la Ville de Paris pour l'exercice 2024

2024 DFA 64

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

À l'issue des délibérations 2024 DFA 38-1 et 38-2 adoptées lors du Conseil de Paris des 8, 9, 10, 11 et 12 juillet 2024, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2024 ont été établies comme suit.

- Pour le budget d'investissement :
 - ✓ 7 315,0 M€ pour les autorisations de programme en dépenses (en tenant compte de l'exécution à juin 2024) ;
 - ✓ 2 846,8 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.
- Pour le budget de fonctionnement : 10 170,0 M€.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- Le budget d'investissement à
 - ✓ 6 735,8 M€ pour les autorisations de programme. Ce chiffre tient compte des inscriptions nouvelles proposées dans la présente décision modificative (+37,2 M€) et des mandatements intervenus depuis le budget supplémentaire ;
 - ✓ 2 850,4 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.
- Le budget de fonctionnement à 10 225,5 M€, en dépenses et en recettes.

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘
⌘ ⌘ ⌘
⌘

SOMMAIRE

1^{ERE} PARTIE – PRESENTATION GENERALE	
TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L’EQUILIBRE DE LA DM2 2024	
SOUS-TITRE I – L’EQUILIBRE GENERAL	
SOUS-TITRE II – PRESENTATION DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES ET DE RECETTES.....	
TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE.....	
2^{EME} PARTIE – LE BUDGET D’INVESTISSEMENT.....	
TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	
SOUS-TITRE I – RECAPITULATIF DES MOUVEMENTS INTERVENUS ANTERIEUREMENT	
SOUS-TITRE II – AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	
SOUS-TITRE III – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS.....	
TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT.....	
SOUS-TITRE I – OPERATIONS REELLES.....	
SOUS-TITRE II – OPERATIONS D’ORDRE.....	
3^{EME} PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....	
TITRE I – LES RECETTES	
TITRE II – LES DEPENSES.....	

1^{ère} Partie : PRESENTATION GENERALE

Précision méthodologique

Les budgets présentés dans cette partie sont exprimés en crédits de paiement réels, et n'incluent pas :

- les crédits pour ordre, correspondant à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, neutralisés en analyse financière ;
- les crédits réels correspondants à des opérations équilibrées en dépenses et recettes, également neutralisés en analyse financière.

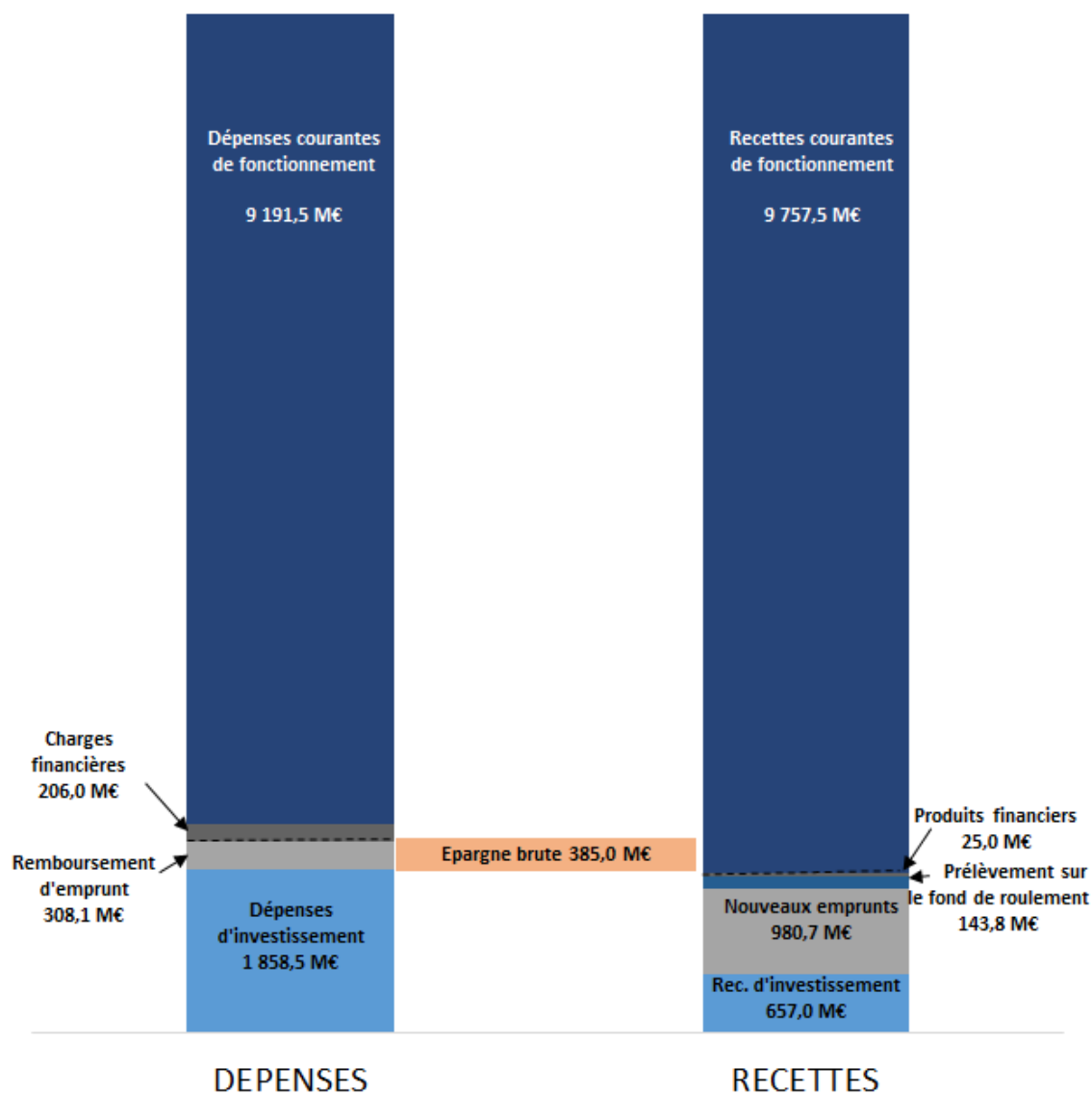
Ces inscriptions équilibrées sont décrites dans les parties 2 (pour l'investissement) et 3 (pour le fonctionnement) du présent rapport.

TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 (DM2) POUR 2024

A/ L'équilibre général de la DM2 2024

Le présent projet de DM2 2024 vise à ajuster les crédits votés pour tenir compte de l'exécution prévisionnelle sur les postes décrits ci-après et prévoit des inscriptions techniques. Il prévoit une inscription équilibrée de +55,2 M€ en recettes et en dépenses de fonctionnement. Le montant des recettes et des dépenses d'investissement est stable.

Equilibre consolidé après projet de DM2 2024 (en M€)



B/ L'évolution des grands postes de dépenses et recettes

Le montant total des dépenses d'investissement est stable, les mouvements correspondant à des ajustements entre chapitres afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution.

Le montant total des recettes d'investissement est également stable.

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 55,2 M€. Cette variation inclut 62,2 M€ de dépenses de gestion nouvelles, partiellement compensées par une baisse des charges financières (-7,0 M€).

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 55,2 M€. Cette évolution correspond à la prise en compte de 55,2 M€ de recettes de gestion supplémentaires.

L'ensemble de ces inscriptions est détaillé dans la présentation par politique publique ci-après.

TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

La présentation ci-après retrace les principaux mouvements de la DM2, répartis entre les différentes fonctions telles que définies par l'instruction budgétaire et comptable M57.

- **Sécurité**

Les dépenses de fonctionnement sur cette fonction sont augmentées de 9,8 M€ et les dépenses d'investissement sont diminuées de 1,4 M€. Il s'agit d'ajustements techniques entre chapitres visant à mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution.

- **Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Les dépenses de fonctionnement sur cette fonction sont diminuées de 1,2 M€ correspondant à des ajustements techniques entre chapitres afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution.

Les recettes de fonctionnement sont augmentées de 3,0 M€. Cette inscription correspond à la participation de la caisse des allocations familiales (CAF) pour les temps d'activités périscolaires, compte tenu de la fréquentation observée en 2024.

Les dépenses d'investissement sont diminuées de 2,0 M€. Ce montant correspond principalement à un virement de crédits entre chapitres afin d'imputer la dépense de participation relative à la construction de l'école de la Zac Saint-Vincent-de-Paul (14^{ème} arrondissement) sur la fonction « Services généraux ».

▪ **Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Les dépenses de fonctionnement sur cette fonction sont diminuées de 2,3 M€. Cette baisse s'explique principalement par de moindres dépenses au titre des Jeux olympiques et paralympiques.

Les recettes de fonctionnement sont augmentées de 8,8 M€. Cette inscription correspond aux recettes attendues des stades en gestion externalisée (+4,8 M€) ainsi qu'aux participations de la CAF et des familles compte tenu de la hausse de la fréquentation des centres de loisirs (+4,0 M€).

Les dépenses d'investissement sont augmentées de 14,6 M€. Ce montant correspond à un ajustement technique entre chapitres afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution, notamment s'agissant des travaux dans les édifices culturels et la construction d'une nouvelle médiathèque (+10,0 M€).

▪ **Santé et action sociale (dont APA et RSA)**

Les dépenses de fonctionnement sur cette fonction sont augmentées de 21,5 M€. Cette hausse correspond principalement au financement :

- de l'hébergement et de l'accompagnement déployés dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance (+15,1 M€) ;
- de l'hébergement des personnes en situation de handicap (+10,0 M€) ;
- de l'hébergement d'urgence (+4,8 M€) ;
- de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) (+1,6 M€) ;
- des mesures de mise à l'abri dans le cadre de la convention avec le Samu social de Paris (+1,0 M€) ;
- des crèches associatives, à la suite de la généralisation du « bonus attractivité » (+0,6 M€) ;
- de l'accueil de jour des personnes âgées (+0,2 M€).

En sens inverse, de moindres dépenses sont anticipées au titre du revenu de solidarité active (RSA) (-3,9 M€) compte tenu de la baisse du nombre de bénéficiaires. S'y ajoute notamment un ajustement de la répartition des crédits de masse salariale entre chapitres (-7,0 M€).

Les recettes de fonctionnement sont augmentées de 16,8 M€. Ce montant inclut 10,0 M€ de recettes attendues de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre du remboursement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), 4,2 M€ au titre de l'activité des centres de protection maternelle et infantile (PMI) et de la campagne de vaccination contre le papillomavirus (HPV) ainsi que 2,6 M€ au titre du contrat de prévention et de protection de l'enfance avec l'État pour la protection des enfants.

Les dépenses d'investissement sont diminuées de 8,6 M€ correspondant à des ajustements techniques entre chapitres afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution.

- **Aménagement des territoires et habitat**

Les dépenses de fonctionnement sur cette fonction sont en hausse de 4,5 M€ et les dépenses d'investissement sont diminuées de 15,9 M€. Il s'agit d'ajustements techniques entre chapitres pour mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution.

- **Action économique**

Les dépenses de fonctionnement sur cette fonction sont diminuées de 0,3 M€ et les dépenses d'investissement de 7,7 M€. Cela correspond à des ajustements techniques entre chapitre pour mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution.

- **Environnement**

Les dépenses de fonctionnement sur cette fonction sont diminuées de 0,8 M€ et les dépenses d'investissement sont augmentées de 3,4 M€. Il s'agit d'ajustements techniques entre chapitre pour tenir compte des prévisions d'exécution.

Les recettes de fonctionnement sont augmentées de 18,0 M€. Ce produit correspond à une hausse des recettes attendues des concessions « gaz, électricité et réseau de chaleur » (+10,2 M€) et au versement par le Sycotom d'une régularisation au titre de la contribution versée par la Ville de Paris en 2023 (7,8 M€).

- **Transports**

Les dépenses de fonctionnement sur cette fonction sont augmentées de 15,5 M€, correspondant principalement à 13,6 M€ pour compléter le financement des dispositifs de contrôle du stationnement payant de surface ainsi que des parcs de stationnement concédés, 2,8 M€ pour le remboursement des titres de transports des collégiens et lycéens, et 1,4 M€ pour les dépenses de transport des équipes techniques en charge de l'entretien de la voirie.

Les dépenses d'investissement augmentent de 17,1 M€ correspondant à des ajustements techniques entre chapitres pour tenir compte des prévisions d'exécution, notamment pour la création de pistes cyclables.

- **Services généraux**

- Opérations non ventilées

Les dépenses de fonctionnement non ventilées sont diminuées de 7,7 M€. Les charges financières notamment sont inférieures de 7,0 M€ aux prévisions initiales.

Les dépenses d'investissement augmentent de 0,5 M€ correspondant à des ajustements techniques entre chapitres pour tenir compte des prévisions d'exécution.

- Les opérations ventilées

Les dépenses de fonctionnement sont augmentées de 16,3 M€. Ce montant inclut 6,6 M€ au titre du compte locatif, ainsi que 2,1 M€ au titre de la maintenance des bâtiments et 1,0 M€ au titre des dépenses juridiques de la collectivité. S'y ajoutent notamment 3,5 M€ au titre de

régularisations comptables ainsi qu'un ajustement de la répartition entre chapitres des crédits de masse salariale pour 2,3 M€.

Les recettes de fonctionnement augmentent de 8,6 M€ sous l'effet d'une hausse des recettes attendues au titres des concessions.

2^{ème} Partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

À l'issue du budget primitif (BP) 2024 adopté lors du Conseil de Paris de décembre 2023, de la décision modificative n°1 (DM1) adoptée lors du Conseil de Paris de février 2024 et du budget supplémentaire (BS) adopté lors du Conseil de Paris de juillet 2024, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2024 ont été établies à :

- ✓ 7 315,0 M€ pour les autorisations de programme en dépenses (en tenant compte de l'exécution à juin 2024) ;
- ✓ 2 846,8 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

À l'occasion de la décision modificative, plusieurs modifications sont proposées, aboutissant à l'inscription de :

- ✓ +37,2 M€ pour les autorisations de programme ;
- ✓ +3,6 M€ pour les crédits de paiement (dépenses réelles et d'ordre confondues, non neutralisées).

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires de la Ville de Paris en investissement à :

- ✓ 6 735,8 M€ pour les autorisations de programme (en tenant compte des mandatements intervenus depuis le BS 24) ;
- ✓ 2 850,4 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

TITRE I - LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

A/ Récapitulatif des mouvements intervenus antérieurement sur les autorisations de programme

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus depuis le vote du budget supplémentaire. Ces mouvements concernent des crédits d'engagement de différentes fonctions. La décomposition en est la suivante :

Fonction		Total des mouvements intervenus du 21 juin au 18 octobre 2024
0	Services généraux	- 7 440 000 €
0	Services généraux	+ 1 890 000 €
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	+ 1 300 000 €
5	Aménagement des territoires et habitat	+ 4 250 000 €
Total général		0 €

Les virements internes à la fonction « Services généraux » portent sur des travaux urgents de mise aux normes des ascenseurs pour maintenir la qualité du parc actuel et sur un versement au fonds « Paris initiative entreprendre » devant intervenir avant le vote de la présente décision modificative.

Le virement au profit de la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » porte sur le financement des contrats de performance énergétique concernant les piscines Rouvet (19^{ème} arrondissement) et La Plaine (15^{ème}), les travaux devant être lancés avant le vote de la présente décision modificative.

Les virements au profit de la fonction « Aménagement des territoires et habitat » portent sur le réaménagement et l'agrandissement du Square Marie Curie (13^{ème}), afin de permettre la notification du marché qui devait intervenir avant le vote de la présente décision modificative, et sur l'opération de réaménagement du rond-point de la porte de la Chapelle (18^{ème}) à la suite d'une erreur d'imputation au budget supplémentaire.

B/ Nouvelles autorisations de programme

Le présent projet de DM2 soumet au Conseil de Paris des ajustements en AP à hauteur de +37,2 M€ en dépenses et +12,8 M€ en recettes.

Fonction	Montant des ajustements DM 2	
	Dépenses	Recettes
0 - Services généraux	28,6 M€	0,0 M€
1 - Sécurité	0,0 M€	0,0 M€
2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	-4,5 M€	0,0 M€
3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	-6,9 M€	0,0 M€
4 - Santé et action sociale	-5,1 M€	0,0 M€
5 - Aménagements des territoires et habitat	22,0 M€	12,8 M€
6 - Action économique	-3,4 M€	0,0 M€
7 - Environnement	1,4 M€	0,0 M€
8 - Transport	5,0 M€	0,0 M€
Total	37,2 M€	12,8 M€

▪ Dépenses

SERVICES GENERAUX..... 28,6 M€

28,2 M€ de crédits sont inscrits par transfert depuis d'autres fonctions pour le financement des équipements publics de la Zac Saint Vincent de Paul (14^{ème} arrondissement), dont 12,4 M€ pour la création de l'école, 8,9 M€ pour la création du gymnase et 6,9 M€ pour la construction de la crèche.

3,0 M€ de crédits sont ouverts par transfert depuis la fonction « Action économique » sur le fonds « Alimentation durable » du programme « Paris initiative entreprise » (PIE).

2,7 M€ de crédits sont prévus pour l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion immobilière

et bâtiminaire et 1,6 M€ au titre du bail emphytéotique à conclure pour l'installation de la future école de métiers de la petite enfance. 0,6 M€ est également inscrit au titre de la modernisation des systèmes d'information et 0,6 M€ pour régler des avis de sommes à payer au titre de la part communale de la taxe d'aménagement. Il est également prévu d'allouer, notamment, 0,2 M€ de crédits pour réaliser des études sur l'agrandissement de l'ossuaire du cimetière de Thiais.

8,6 M€ de crédits sont transférés au sein de l'enveloppe des comptes fonciers depuis les opérations financières vers les dépenses opérationnelles (fonction « Aménagement des territoires et habitat »).

AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT 22,0 M€

12,8 M€ de crédits sont ouverts pour la rénovation énergétique du parc de logements sociaux sur délégation de l'État. Un montant équivalent de crédits d'engagement est ouvert en recettes.

8,6 M€ de crédits sont transférés au sein de l'enveloppe des comptes fonciers depuis les opérations financières (fonction « Services généraux »).

1,5 M€ de crédits sont inscrits pour la création d'une voie d'accès pour les services de secours sur le nouveau campus Condorcet (18^{ème}) et 1,0 M€ pour les travaux de soutènement de la terrasse du pavillon Puebla dans le parc des Buttes-Chaumont (19^{ème}). Enfin, 0,5 M€ de crédits sont prévus pour le jardin de Cluny (5^{ème}) et 0,2 M€ pour les systèmes d'information des services d'urbanisme.

2,5 M€ de crédits sont désinscrits correspondant à la rectification d'une erreur d'imputation au budget supplémentaire, les crédits ayant été ouverts par ailleurs sur la bonne imputation (voir ci-dessus « Récapitulatif des mouvements intervenus antérieurement sur les autorisations de programme »).

TRANSPORTS 5,0 M€

3,0 M€ de crédits sont ouverts pour les travaux de voirie prévus sur divers sites dans la continuité des Jeux olympiques et paralympiques. S'y ajoutent 2,0 M€ pour la poursuite des travaux de rénovation du pont de Sully à la suite de dommages causés par une péniche.

ENVIRONNEMENT 1,4 M€

1,4 M€ de crédits sont prévus pour l'acquisition de stations de collecte de déchets Trilib.

ACTION ECONOMIQUE -3,4 M€

3,0 M€ de crédits sont transférés vers la fonction « Services généraux » au titre du fonds « Alimentation durable » du programme « Paris initiative entreprise » (PIE). S'y ajoute une régularisation à hauteur de -0,4 M€ sur les restaurants et épiceries durables.

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE -4,5 M€

4,3 M€ de crédits sont notamment prévus pour le financement de la création de l'école Franc Nohain (13^{ème}), 2,4 M€ pour la construction de l'école secteur gare de Lyon Daumesnil (12^{ème})

et 1,2 M€ pour le versement de subventions d'équipement aux écoles d'art.

En sens inverse, 12,4 M€ sont transférés vers la fonction « Services généraux » au titre de la création d'une école dans la Zac Saint Vincent de Paul (14^e arrondissement).

SANTE, ACTION SOCIALE ET RSA-5,1 M€

1,1 M€ de crédits sont ouverts pour la restructuration de la crèche collective Bossuet (10^{ème}), 0,4 M€ pour la Maison des réfugiés (19^{ème}) et 0,3 M€ pour les travaux d'accessibilité dans les équipements culturels.

6,9 M€ sont transférés vers la fonction « Services généraux » au titre de la future crèche de la Zac Saint Vincent de Paul (14^{ème}).

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS-6,9 M€

1,6 M€ de crédits sont notamment inscrits pour les travaux de la médiathèque James Baldwin (19^{ème}), ainsi que 0,5 M€ pour la rénovation du bain-douche Petitot (19^{ème}).

En sens inverse, 8,9 M€ de crédits sont transférés vers la fonction « Services généraux » au titre de la création d'un gymnase dans la Zac Saint Vincent de Paul (14^{ème}).

▪ Recettes

AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT 12,8 M€

Les recettes sont augmentées de 12,8 M€ correspondant à l'engagement de l'État de déléguer des crédits à la Ville de Paris pour la rénovation énergétique du parc de logements sociaux.

C/ Situation des autorisations de programme en cours

À l'issue du BP 2024 adopté en décembre 2023, de la DM1 adoptée en février 2024, du compte administratif adopté en juin 2024 et du BS adopté en juillet 2024, le stock net a été établi à 7 315,0 M€ en tenant compte de l'exécution à date.

Avant le vote de la présente DM2, le stock net s'élève à 6 698,6 M€. Ce montant tient compte des mandatements intervenus depuis la précédente étape budgétaire.

Les mouvements proposés dans le cadre du présent projet de décision modificative impliquent une augmentation du stock net d'AP de 37,2 M€ en dépenses, ce qui le porte à 6 735,8 M€.

Le tableau qui suit retrace le détail de la situation des autorisations de programme en cours par fonction :

Fonction	Libellé	Stock net avant DM2 2024	DM2 2024	Stock net après DM2 2024
0	Services généraux	1 026,0 M€	28,6 M€	1 054,6 M€
1	Sécurité	29,2 M€	0,0 M€	29,2 M€
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	545,5 M€	-4,5 M€	541,1 M€
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	752,0 M€	-6,9 M€	745,2 M€
4	Santé et action sociale (dont APA, RSA et régularisation RMI)	308,1 M€	-5,1 M€	303,0 M€
5	Aménagement des territoires et habitat	3 170,8 M€	22,0 M€	3 192,8 M€
6	Action économique	139,7 M€	-3,4 M€	136,3 M€
7	Environnement	358,4 M€	1,4 M€	359,9 M€
8	Transports	368,7 M€	5,0 M€	373,7 M€
TOTAL GENERAL		6 698,6 M€	37,2 M€	6 735,8 M€

TITRE II - LES CREDITS DE PAIEMENT

Les inscriptions proposées en dépenses et en recettes pour un montant de 3,6 M€ au titre du présent projet de DM2 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre fonctionnel	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	-	-
900 - Services généraux	-	-
901 - Sécurité	(1 400 000,00)	-
902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	(2 000 000,00)	-
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	14 600 000,00	-
904 - Santé et action sociale	(8 600 000,00)	-
905 - Aménagements des territoires et habitat	(15 900 000,00)	-
906 - Action économique	(7 700 000,00)	-
907 - Environnement	3 400 000,00	-
908 - Transport	17 100 000,00	-
921 - Taxes non affectées	600 000,00	-
923 - Dettes et autres opérations financières	(100 000,00)	-
Opérations d'ordre	3 600 000,00	7 135 365,00
925 - Opérations patrimoniales	3 500 000,00	3 500 000,00
926 - Transferts entre sections	100 000,00	3 635 365,00
Opérations budgétaires sans réalisation	-	(3 535 365,00)
951 - Virement de la section de fonctionnement	-	(3 370 365,00)
954 - Produit des cessions d'immobilisations	-	(165 000,00)
Total	3 600 000,00	3 600 000,00

En dépenses, l'inscription de 3,6 M€ inclut des mouvements à somme nulle entre chapitres au sein des crédits réels et des inscriptions techniques à hauteur de 3,6 M€.

▪ Opérations d'ordre

Les inscriptions de crédits pour ordre représentent 3,6 M€ en dépenses et 7,1 M€ en recettes.

Les dépenses et recettes équilibrées du chapitre 925 « Opérations patrimoniales » (3,5 M€) concernent les primes d'émission.

La dépense inscrite sur le chapitre 926 « Transfert entre sections » (0,1 M€) concerne la réintégration de la part annuelle des loyers capitalisés. Cette dépense trouve son symétrique en recettes de fonctionnement.

Les recettes inscrites sur le chapitre 926 « Transfert entre sections » (3,6 M€) concernent les provisions comptables pour dépréciation d'actifs et d'éléments financiers (10,0 M€), la perception d'un complément de prix (0,2 M€) et les dotations aux amortissements (-6,5 M€). Elles trouvent leur symétrique en dépenses de fonctionnement.

▪ **Autres inscriptions techniques**

Des inscriptions techniques sont réalisées dans le cadre de la DM2 2024 sur la section d'investissement en recettes, soit -3,6 M€ :

- baisse de l'autofinancement volontaire (-3,4 M€) à due concurrence de l'augmentation de l'épargne réglementaire ;
- neutralisation de l'inscription au titre du complément de prix précédemment mentionné sur le produit total des recettes de cessions d'immobilisations (-0,2 M€).

3^{ème} Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

À l'issue du BP 2024 adopté lors du Conseil de Paris de décembre 2023 et du BS adopté lors du Conseil de Paris de juillet 2024, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2024 ont été établies à 10 170,0 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées à la présente décision modificative s'élèvent à 55,5 M€.

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires de la Ville de Paris en fonctionnement à 10 225,5 M€ en recettes et en dépenses.

TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions proposées en recettes dans le présent projet de DM2 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre fonctionnel	DM2 2024
930 - Services généraux	8,6 M€
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	3,0 M€
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	8,8 M€
934 - Santé et action sociale	6,8 M€
9343 - APA	10,0 M€
935 - Aménagement des territoires et habitat	0,2 M€
937 - Environnement	18,0 M€
Total crédits ventilés	55,4 M€
Total crédits non ventilés	0,0 M€
Total crédits réels	55,4 M€
946 - Transferts entre les sections	0,1 M€
Total crédits d'ordre	0,1 M€
TOTAL	55,5 M€

En recettes, l'augmentation de 55,5 M€ inclut :

- une hausse de 55,2 M€ des crédits réels (hors opérations neutralisées) décrits dans la partie 1 du présent rapport ;
- 0,2 M€ de crédits réels équilibrés en dépenses (crédits pour ordre) et neutralisés en analyse financière, correspondant à la perception en section de fonctionnement de compléments de prix considérés comme des produits de cession (recette d'investissement) ;
- 0,1 M€ de crédits pour ordre au titre de la réintégration de la part annuelle des loyers capitalisés.

TITRE II - LES DEPENSES

Les inscriptions proposées en dépenses dans le présent projet de DM2 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre fonctionnel	DM2 2024
930 - Services généraux	16,4 M€
9305 - Gestion des fonds européens	-0,1 M€
931- Sécurité	9,8 M€
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	-1,2 M€
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	-2,3 M€
934 - Santé et action sociale	25,1 M€
9343 - APA	1,2 M€
9344 - RSA	-4,8 M€
935 - Aménagement des territoires et habitat	4,5 M€
936 - Action économique	-0,3 M€
937 - Environnement	-0,8 M€
938 - Transports	15,5 M€
Total crédits ventilés	62,9 M€
940 - Impositions directes	-4,5 M€
941 - Autres impôts et taxes	3,8 M€
943 - Opérations financières	-7,0 M€
944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,1 M€
Total crédits non ventilés	-7,7 M€
Total crédits réels	55,2 M€
946 - Transferts entre les sections	3,6 M€
953 - Virement à la section d'investissement	-3,4 M€
Total crédits d'ordre	0,3 M€
TOTAL	55,5 M€

En dépenses, l'inscription de 55,5 M€ inclut :

- une hausse de 55,2 M€ des crédits réels décrite dans la partie 1 du présent rapport ;
- 0,2 M€ de crédits pour ordre équilibrés en recettes (crédits réels) et neutralisés en analyse financière, correspondant à la perception en section de fonctionnement de compléments de prix considérés comme des produits de cession (recette d'investissement) ;
- une augmentation de 10,0 M€ des crédits pour ordre correspondant à des provisions pour dépréciation d'actifs et d'éléments financiers, compensée par une diminution de 6,5 M€ de la dotation aux amortissements et une diminution de 3,4 M€ de l'autofinancement volontaire. Ces montants trouvent leur symétrie en recettes d'investissement.